

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**

DATE DE CONVOCATION :

Le 1 décembre 2014

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 27
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 7
- AYANT DONNE POUVOIR : 5

Le Lundi 8 décembre 2014 à 19h00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de Bourg-Saint-Maurice, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Eric MINORET, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Mesdames Marie-Agnès ARPIN, Claude MAHNANA, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Messieurs Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Madame Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Monsieur Gilles FLANDIN), Messieurs Paul CUSIN-ROLLET (pouvoir à Monsieur Léon EMPEREUR), Alain EMPRIN, Louis GARNIER (pouvoir à Monsieur Eric MINORET), Patrick MARTIN (pouvoir à Madame Audrey NALIN), Gilles MAZZEGA (pouvoir à Monsieur Jean-Christophe VITALE), Jean-Pierre MOREL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc PENNA

Accusé de réception en préfecture 073-247300254-20141208-2014-80-DE Date de télétransmission : 11/12/2014 Date de réception préfecture : 11/12/2014
--

**N° 2014-80 NOMINATION D'UN REPRESENTANT A
L'ASSOCIATION COUP DE POUCE**

En complément de la délibération en date du 16 juin 2014, « 2014-36 – Désignation aux organismes extérieurs », il convient de procéder à la désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'association Coup de Pouce pour représenter la MIHT.

Sur proposition du Bureau communautaire du 24/11/2014 la candidature suivante a été envisagée :

- M. Jean-Luc PENNA

Le Conseil communautaire, vu l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, décide, à l'unanimité, de :

- **ENTERINER** la nomination telle que présentée ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

